



Commission économique pour l'Europe

Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire

Quatre-vingt-deuxième session
Genève, 6-8 octobre 2021

Rapport du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire sur sa quatre-vingt-deuxième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	3
II. Participation	2–7	3
III. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour	8	3
IV. Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire 2021	9–15	4
V. Rapport sur les résultats de la Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire 2021, la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 11 et les recommandations qui en sont issues	16–18	5
VI. Faits notables survenus depuis la dernière session du Comité	19–20	5
VII. Reconstruire en mieux : renforcer la résilience économique des villes pendant et après la pandémie de COVID-19	21–25	5
VIII. Examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable : Mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local	26–28	7
IX. Examen de la mise en œuvre des programmes de travail pour 2020 et 2021	29–46	7
A. Mise en œuvre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables »	29–31	7
B. Travaux préparatoires du deuxième Forum des maires	32–35	9
C. Logements neutres en carbone et économes en énergie	36–38	9
D. Activités des Centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables	39–40	10
E. Activités du Groupe consultatif du marché immobilier	41–42	10



F.	Administration des biens fonciers et aménagement du territoire	43–44	11
G.	Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire	45–46	11
X.	Programmes de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2022 et recommandations relatives aux éléments clefs du programme de travail pour 2023	47–48	12
XI.	Élection du Bureau	49	13
XII.	Questions diverses.....	50	13
XIII.	Adoption du rapport et clôture de la session	51–55	13
Annexes			
I.	Names of ministers and heads of delegation who delivered statements at the Ministerial Meeting on Urban Development, Housing and Land Management		14
II.	Résumé des débats de la Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire		16
III.	Résumé de la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 11 (« In focus: SDG 11 »), 6 octobre 2021		18

I. Introduction

1. Le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire a tenu sa quatre-vingt-deuxième session du 6 au 8 octobre 2020 à Genève. Dans ce cadre, la Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire 2021 s'est tenue les 6 et 7 octobre 2021, et la session du Comité, le 8 octobre 2021. La session permettait une participation en ligne et l'interprétation simultanée était assurée en anglais, français et russe. Elle était ouverte au grand public et retransmise en direct sur la télévision en ligne des Nations Unies ; plus de 600 visionnages provenant de 56 pays ont été recensés.

II. Participation

2. Des représentants des pays de la Commission économique pour l'Europe (CEE) énumérés ci-après ont participé à la session : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie (en ligne), Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus (en ligne), Belgique, Bosnie-Herzégovine (en ligne), Bulgarie (en ligne), Chypre (en ligne), Croatie, Danemark, Espagne (en ligne), Estonie (en ligne), États-Unis d'Amérique (en ligne), Fédération de Russie, Finlande (en ligne), France, Géorgie, Grèce (en ligne), Hongrie (en ligne), Irlande (en ligne), Italie (en ligne), Kirghizistan (en ligne), Lettonie (en ligne), Lituanie (en ligne), Macédoine du Nord, Malte (en ligne), Monténégro (en ligne), Norvège, Ouzbékistan (en ligne), Pologne, Portugal (en ligne), République de Moldova (en ligne), Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (en ligne), Saint-Marin, Serbie (en ligne), Slovaquie (en ligne), Slovénie, Suisse, Tchéquie, Turkménistan (en ligne), Turquie (en ligne), Ukraine (en ligne).

3. Des représentants de la délégation de l'Union européenne auprès des Nations Unies ont également participé (en ligne).

4. Les programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session : Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNDRR), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).

5. Les organisations intergouvernementales et internationales suivantes étaient également représentées : Association internationale des locataires, Fédération internationale des professions immobilières (FIABCI), Housing Europe et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

6. Des représentants d'organisations non gouvernementales (ONG) et du secteur privé, des représentants d'universités et d'instituts de recherche, ainsi que des experts indépendants ont également assisté à la session, à l'invitation du secrétariat.

7. Des représentants des collectivités locales et régionales suivantes de la région de la CEE ont également pris part à la session : Vienne, Trondheim Kommune, Convention of Scottish Local Authorities (COSLA) (en ligne).

III. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/HBP/207 ; ECE/HBP/2019/8 ; ECE/HBP/2020/13.

8. La Présidente du Comité, Doris Andoni (Albanie), a présenté l'ordre du jour provisoire, qui a ensuite été adopté. Elle a fait savoir aux participants que plus de 400 délégués et observateurs représentant 45 pays de la région de la CEE s'étaient inscrits pour participer à la Réunion ministérielle et à la session du Comité. De nombreuses autres personnes ont suivi la réunion via la télévision en ligne des Nations Unies, ce qui était possible sans inscription préalable.

IV. Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire 2021

Document(s) : ECE/HBP/2021/1 ; ECE/HBP/2021/Inf. 1 ; ECE/HBP/2021/2 ; ECE/HBP/2021/Inf. 2 ; ECE/HBP/2021/Inf. 3.

9. La réunion a été ouverte par Tatiana Valovaya, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève ; Olga Algayerova, Secrétaire exécutive de la CEE ; Maimunah Mohd Sharif, Directrice exécutive d'ONU-Habitat ; et Rajagopal Balakrishnan, Rapporteur spécial sur le droit à un logement convenable (en ligne).

10. Les participants à la Réunion ministérielle étaient saisis : i) des résultats de l'enquête menée auprès des États membres de la CEE sur l'amélioration de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE ; ii) d'un résumé des principales conclusions et recommandations issues de l'étude intitulée « #Housing 2030 – Effective Policies for affordable housing in the UNECE region » (#Logement 2030 – Des politiques efficaces en faveur de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE), établi par le secrétariat de la CEE en coopération avec ses partenaires, les membres de l'initiative #Housing2030, Housing Europe et ONU-Habitat, et en consultation avec le Bureau du Comité ; iii) des informations sur #Housing2030, la plateforme en ligne consacrée aux meilleures pratiques.

11. On trouvera à l'annexe I au présent rapport, les noms et titres des 40 ministres et chefs de délégation qui ont prononcé des déclarations et, à l'annexe II, le résumé de la Réunion ministérielle. Les enregistrements des présentations sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : <https://unece.org/housing/cudhlm-session82>.

12. Le document intitulé « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile » (ci-après, le Plan d'action régional), élaboré par le secrétariat de la CEE en coopération avec le Bureau du Comité et en concertation avec les États membres de la CEE, a été présenté à la Réunion ministérielle, puis adopté par les ministres et les chefs de délégation.

13. Les participants ont assisté au vernissage de l'exposition d'esquisses réalisées par l'architecte Norman Foster pour illustrer le Plan d'action régional. L'exposition a été organisée en coopération avec le service culturel de l'Office des Nations Unies à Genève, au Palais des Nations.

14. Norman Foster s'est, en ligne, adressé aux participants au sujet du document « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 » et a expliqué la manière dont il l'avait illustré.

15. La Réunion ministérielle :

a) A présenté l'étude « #Housing 2030 – Effective Policies for affordable housing in the UNECE region » (#Logement 2030 – Des politiques efficaces en faveur de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE) et accueilli favorablement les principales conclusions et recommandations qu'elle contient ;

b) A pris note des résultats de l'enquête menée en 2020 et 2021 auprès des États membres de la CEE sur l'amélioration de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE ;

c) A lancé #Housing2030, la plateforme en ligne consacrée aux meilleures pratiques, à l'adresse www.housing2030.org ;

d) A approuvé le document intitulé « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile » ;

e) A remercié Norman Foster et la Fondation Norman Foster d'avoir illustré le plan d'action régional ;

f) A invité les gouvernements nationaux et les autorités locales ainsi que toutes les parties prenantes dans la région de la CEE à appuyer son exécution.

V. Rapport sur les résultats de la Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire 2021, la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 11 et les recommandations qui en sont issues

Document(s) : ECE/HBP/2021/2 ; ECE/HBP/2021/Inf. 2.

16. La Présidente a résumé les résultats de la Réunion ministérielle et le Comité a débattu des mesures nécessaires à l'exécution du Plan d'action régional. Les points forts de la Réunion ministérielle sont présentés à l'annexe II.

17. Un représentant du Geneva Cities Hub a présenté le rapport de la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 11 (« In Focus: SDG 11 ») qui a eu lieu le 6 octobre 2021, avant la Réunion ministérielle. Cette table ronde a réuni des représentants d'organisations partenaires de l'ONU, de réseaux de villes, d'ONG et d'universités afin qu'ils examinent les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 11. Le rapport de la réunion figure à l'annexe III.

18. Le Comité :

a) A pris note des résultats de la Réunion ministérielle et du rapport de la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 11 ;

b) A approuvé la publication officielle, en anglais et en russe, sous forme numérique et imprimée, du document intitulé « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile ».

VI. Faits notables survenus depuis la dernière session du Comité

19. Le secrétariat a fait un bilan récent des travaux menés dans le cadre de l'ONU, notamment au Forum politique de haut niveau, et à la CEE, et qui présentent un intérêt pour les travaux du Comité.

20. Le Comité a pris note des informations concernant :

a) Des manifestations parallèles à organiser pendant la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP26) qui se tiendra à Glasgow (Royaume-Uni) du 31 octobre au 12 décembre 2021 ;

b) La planification de manifestations parallèles à organiser dans le cadre du deuxième Forum des maires, qui se tiendra à Genève du 4 au 6 avril 2022 ; de l'édition 2020 du Forum régional de la CEE pour le développement durable, qui se tiendra à Genève du 6 au 8 octobre 2022 ; de la onzième session du Forum urbain mondial, consacré au thème : « Transformer nos villes pour un meilleur avenir urbain », qui se tiendra à Katowice (Pologne) du 26 au 30 juin 2022.

VII. Reconstruire en mieux : renforcer la résilience économique des villes pendant et après la pandémie de COVID-19

Document(s) : ECE/HBP/2021/3 ; ECE/HBP/2021/Inf.4 ; ECE/HBP/2021/Inf.5 ; ECE/HBP/2021/5.

21. La Présidente a rappelé qu'à sa quatre-vingt-unième session, le Comité avait « pris note avec satisfaction des activités menées par le secrétariat pour aider les villes à faire face à la pandémie de COVID-19 et renforcer leur résilience économique, et a[vait] demandé au

Bureau de formuler des propositions pertinentes concernant la poursuite de ces activités dans le cadre du programme de travail pour 2021, selon qu'il convien[drait] » (ECE/HBP/206, par. 59).

22. Le Comité a reçu des informations au sujet des activités suivantes, destinées à aider les villes à se relever de la pandémie de COVID-19 et à renforcer leur résilience :

a) Un projet intitulé « Redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE », qui vise à renforcer la capacité des administrations nationales et locales des pays de la CEE de répondre aux besoins des groupes de population les plus vulnérables vivant dans des établissements informels. Ce projet a abouti à l'élaboration du Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE. Il a aussi donné lieu à l'élaboration de recommandations concrètes en faveur de l'amélioration des établissements informels et du soutien au redressement post-COVID-19 dans les quatre villes pilotes : Tirana (Albanie), Bichkek (Kirghizistan), Podgorica (Monténégro) et Skopje (Macédoine du Nord). L'exécution du projet a été financée par des fonds du Programme ordinaire de coopération technique de la CEE ;

b) Un projet d'« intervention rapide » pour le renforcement de la résilience économique urbaine pendant et après la pandémie de COVID-19, mis en œuvre en 2020 et 2021 ; et qui vise à renforcer les capacités des administrations locales dans 16 villes du monde, dont trois situées dans la région de la CEE : Tirana (Albanie), Bichkek (Kirghizistan) et Kharkiv (Ukraine). Ce projet aide les administrations des villes pilotes à élaborer et à exécuter leurs plans d'intervention et de redressement rapides face à la pandémie de COVID-19. Il est exécuté en 2020 et 2021 par les cinq commissions régionales de l'ONU, en coopération avec ONU-Habitat et le Fonds d'équipement des Nations Unies, et avec l'appui du Compte de l'ONU pour le développement.

23. Un représentant de la Fédération de Russie a loué le Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 pour sa flexibilité et son adaptabilité aux particularités de chaque région.

24. Une consultante travaillant pour la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes est intervenue en ligne et a présenté le travail qu'elle mène pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) à l'échelle locale en Amérique latine, dans le cadre du projet conjoint « Coopération interrégionale en vue de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes », auquel participe la CEE et le Compte de l'ONU pour le développement. Elle s'est félicitée de cette occasion d'échanges transrégionaux entre l'Europe et l'Amérique latine.

25. Le Comité :

a) A accueilli favorablement les travaux menés par le secrétariat pour appuyer les mesures de riposte prises par les villes face à la pandémie de COVID-19 et pour renforcer la résilience économique urbaine, et a invité le secrétariat à poursuivre ces travaux ;

b) A pris note des résultats du projet intitulé « Redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE » et du projet d'« intervention rapide » pour le renforcement de la résilience économique urbaine pendant et après la pandémie de COVID-19 ;

c) A accueilli favorablement la note d'orientation régionale sur le renforcement de la résilience économique des villes pendant et après la pandémie de COVID-19 dans la région de la CEE ;

d) A donné son accord au Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE et approuvé sa publication officielle en anglais et en russe, sous forme numérique et imprimée ;

e) S'est félicité des activités menées par le secrétariat dans le but de soutenir l'exécution du Plan d'action pour le redressement post-COVID dans les établissements informels de la région de la CEE, notamment l'organisation d'ateliers sous-régionaux, régionaux et locaux et l'élaboration d'un module de formation en ligne.

VIII. Examens locaux volontaires au regard des objectifs de développement durable : Mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable au niveau local

Document(s) : ECE/HBP/2021/4.

26. Le secrétariat a présenté un projet de lignes directrices relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE. ONU-Habitat et un représentant du Centre d'excellence de la Charte de Genève à Trondheim (Norvège) ont décrit les activités par lesquelles ils appuient le développement des examens locaux volontaires.

27. Le représentant du Centre de la Charte de Genève à Trondheim a rendu compte des progrès réalisés dans l'utilisation des examens locaux volontaires pour suivre et rendre compte des progrès dans la réalisation des ODD. Au Centre, les travaux portent principalement sur les domaines des transports, de la mobilité et de l'énergie. Le représentant a souligné que les examens locaux volontaires étaient très utiles pour l'équipe et servaient à motiver d'autres parties prenantes à agir.

28. Le Comité :

a) A approuvé les lignes directrices relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE et demandé aux villes de les appliquer pour réaliser leurs examens locaux volontaires ;

b) A salué les travaux menés par le secrétariat pour soutenir l'application des lignes directrices, notamment : l'organisation d'activités de renforcement des capacités ; l'organisation de manifestations internationales, dont une organisée conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, ONU-Habitat et la municipalité d'Helsingborg (Suède) dans le cadre de la H22 City Expo (Helsingborg, juillet 2022) ; l'expérimentation des lignes directrices dans des villes pilotes qui le souhaitent et l'élaboration d'un module de formation en ligne ;

c) A invité le secrétariat à mettre à jour les lignes directrices en se fondant sur les résultats de l'expérimentation dans les villes pilotes et les retours d'expérience communiqués par ces villes, des experts et acteurs concernés, ONU-Habitat, d'autres organismes des Nations Unies et des organisations partenaires ;

d) A demandé au secrétariat de lui présenter les lignes directrices mises à jour pour examen à sa quatre-vingt-troisième session en 2022.

IX. Examen de la mise en œuvre des programmes de travail pour 2020 et 2021

A. Mise en œuvre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables »

Document(s) : ECE/HBP/2021/5 ; ECE/HBP/2021/6 ; ECE/HBP/2021/Inf.6 ; ECE/HBP/2021/Inf.7 ; ECE/HBP/2021/Inf.8.

29. Le Comité a été informé de la mise à jour du mandat de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » ainsi que des activités menées par la CEE au titre de cette initiative, notamment :

a) Des activités relevant du projet relatif aux modes de financement novateurs des villes intelligentes et durables, financé par la douzième tranche du Compte de l'ONU pour le

développement et réalisé dans six villes pilotes : Grodno (Biélarus), Almaty et Nour-Soultan (Kazakhstan), Bichkek (Kirghizistan), Tbilissi (Géorgie) et Podgorica (Monténégro)¹ ;

b) L'élaboration d'un catalogue de pratiques relatives aux modes de financement novateurs dans le cadre du groupe thématique « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » sur les modes de financement novateurs.

30. Les participants ont été informés de l'établissement des monographies de villes intelligentes et durables concernant Bichkek (Kirghizistan) et Grodno (Biélarus) et des projets de coopération que l'on prépare actuellement sur la base des recommandations de ces monographies :

a) Le secrétariat a informé les participants de l'évaluation de la performance des villes au regard des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables et de la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre de l'établissement des monographies ;

b) Le maire de Bichkek a remercié la CEE pour son partenariat et pour le soutien apporté à l'amélioration des établissements informels de la ville. Il a informé les délégués que la ville de Bichkek travaillerait sur les examens volontaires en coopération avec la CEE. La ville travaille également à une stratégie de redressement économique pendant et après la pandémie de COVID-19. Le maire a dit espérer qu'avec le soutien de la CEE, la ville parviendra à améliorer les infrastructures dans le centre urbain ;

c) Un représentant de l'initiative de développement des villes en Asie (CDIA) a parlé de l'assistance technique apportée dans ce cadre pour faire le lien entre les villes et les sources de financement. Un centre de consultation virtuelle se trouve à Bichkek. Trois sessions vont être consacrées au concept du projet et à la façon de rédiger des propositions de projets durables et susceptibles d'être financés, qui répondent aux priorités des financeurs. Le représentant a remercié la CEE pour l'élaboration d'idées de projets et de documents techniques qui aident grandement l'initiative dans sa recherche d'investissements directs dans l'économie de la ville ;

d) Le gouverneur de la région de Grodno a donné des informations sur l'élaboration d'un projet pilote portant sur la création d'un quartier vert dans la ville, qui s'inscrit dans le cadre de la coopération avec la CEE et d'autres organismes des Nations Unies.

31. Le Comité :

a) A approuvé le mandat mis à jour de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables » ;

b) A salué les activités relevant du projet relatif aux modes de financement novateurs des villes intelligentes et durables ;

c) A pris note de l'élaboration du catalogue de pratiques relatives aux modes de financement novateurs ;

d) A accueilli favorablement l'établissement des monographies sur les villes intelligentes et durables de Bichkek (Kirghizistan) et Grodno (Biélarus) et approuvé leur publication officielle en ligne, en anglais et en russe, sous forme numérique et imprimée ;

e) A demandé au secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources financières, de poursuivre la coopération dans le cadre de l'initiative « Tous unis pour des villes intelligentes et durables », notamment sur les questions liées à la numérisation et à la transformation numérique des villes ;

¹ Le projet a été financé au titre de la douzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement – pour en savoir plus, voir <https://unece.org/housing/innovativefinancing-sustainablemartcities> et <https://unece.org/housing/projects/NUA-implementation> – et au titre du projet « Renforcement des capacités de certains pays de la Communauté d'États indépendants (CEI) à réaliser les ODD relatifs aux villes au moyen de monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire et de mécanismes de financement innovants » financé par la Fédération de Russie.

f) A demandé au secrétariat d'élaborer un document de référence décrivant les activités à venir dans le cadre du programme de travail sur la numérisation et la transformation numérique des villes dans la région de la CEE.

B. Travaux préparatoires du deuxième Forum des maires

32. À sa 112^e session, le Comité exécutif de la CEE a décidé qu'en 2022, le deuxième Forum des maires serait organisé à Genève, juste après le Forum régional pour le développement durable. Il a été décidé que le Forum des maires 2022 ferait rapport à la fois au Forum régional pour le développement durable et au Comité, et qu'il alignerait ses objectifs sur ceux du Forum politique de haut niveau et du Forum régional pour le développement durable (ECE/EX/2020/L.16). Le Comité a été informé des travaux préparatoires du deuxième Forum des maires, qui aura lieu les 4 et 5 avril 2022.

33. Martin Zbinden (Suisse), Coprésident du comité directeur du Forum des maires 2022, a fait savoir que le Forum comprendrait quatre sessions, consacrées aux aspects suivants du développement urbain : i) cadre bâti ; ii) espaces publics et espaces verts ; iii) mobilité et connectivité ; iv) ville du quart d'heure.

34. Martin Tschirren, Secrétaire d'État de l'Office fédéral du logement en Suisse, a commenté et salué l'organisation du Forum. Il a dit apprécier le choix des sujets et l'accent mis sur le cadre bâti.

35. Le Comité :

a) A pris note des informations qui lui ont été communiquées au sujet des travaux préparatoires du deuxième Forum des maires ;

b) A pris note de l'information selon laquelle sa quatre-vingt-troisième session se tiendra en deux parties, la première les 4 et 5 avril 2022 (Forum des maires) et la seconde du 4 au 6 octobre 2022 ;

c) A examiné la possibilité d'apporter une aide financière complémentaire au secrétariat pour couvrir les dépenses de coordination liées à l'organisation et à l'accueil du Forum des maires.

C. Logements neutres en carbone et économes en énergie

Document(s) : ECE/HBP/2021/5 ; ECE/HBP/2021/7 ; ECE/ENERGY/GE.6/2020/4.

36. En 2017, l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, créée par le Comité de l'énergie durable et le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire en 2015, a élaboré les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments (ECE/ENERGY/GE.6/2017/4), qui ont ensuite été approuvées par les deux comités. En 2020, l'Équipe spéciale a publié la Mise à jour des Orientations-cadres, qui a été approuvée par le Comité de l'énergie durable (ECE/ENERGY/GE.6/2020/4).

37. Des représentants du secrétariat du Comité et de la Division de l'énergie durable de la CEE ont informé les participants des activités menées par l'Équipe spéciale conjointe depuis la quatre-vingt-unième session du Comité. Des représentants des universités et autorités locales norvégiennes ont donné des informations sur les activités menées pour rendre le logement et les villes neutres en carbone.

38. Le Comité :

a) A pris note des activités menées et des résultats obtenus par l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments depuis sa quatre-vingt-unième session et décidé de continuer de participer aux travaux de l'Équipe spéciale pendant la période 2022-2023 ;

b) A approuvé le mandat modifié de l'Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments pour 2022-2023 et décidé de proroger ce mandat pour la période 2022-2023 ;

c) A approuvé la Mise à jour des Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments ;

d) A invité les États membres et les autres parties prenantes à soutenir financièrement et en nature les activités de l'Équipe spéciale conjointe.

D. Activités des Centres de la Charte de Genève sur le logement durable et les villes intelligentes et durables

Document(s) : ECE/HBP/2021/5.

39. Les Centres d'excellence de la Charte de Genève (ci-après « Centres d'excellence ») aident le Comité à mettre en œuvre la Charte de Genève sur le logement durable. Ils diffusent des informations sur la Charte et ses principes. En avril 2021, il en existait huit, situés à Tirana (Albanie), Toronto (Canada), Madrid (Espagne), Tallinn (Estonie), Castellanza (Italie), Trondheim (Norvège), Glasgow (Royaume-Uni) et Genève (Suisse). Ces centres d'excellence agissent à l'échelle nationale ou internationale dans le cadre de sujets visés par la Charte, en fonction de leur spécialisation et de leurs compétences techniques. Ils recueillent les meilleures pratiques, mènent des travaux de recherche, apportent un appui ou dispensent des formations dans le domaine du logement, des villes intelligentes et durables, du développement urbain et de l'aménagement du territoire. Les participants ont reçu des informations au sujet d'une manifestation parallèle organisée par le réseau des Centres d'excellence ; d'activités menées par ce réseau ; de propositions pour les travaux à venir.

40. Le Comité :

a) A pris note des activités menées par les Centres d'excellence de la Charte de Genève, qui aident le Comité à mettre en œuvre la Charte de Genève sur le logement durable ;

b) Est conscient du rôle que jouent les Centres d'excellence dans l'exécution des programmes de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population ;

c) A invité les Centres d'excellence à poursuivre leurs activités en coordination avec le secrétariat ;

d) S'est félicité de la manifestation organisée par les Centres d'excellence en marge de sa quatre-vingt-deuxième session.

E. Activités du Groupe consultatif du marché immobilier

Document(s) : ECE/HBP/2020/9 ; ECE/HBP/2021/5 ; ECE/HBP/2021/Inf.9.

41. Le Groupe consultatif du marché immobilier aide le Comité et le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers à exécuter leurs programmes de travail. Il a présenté un rapport sur ses activités, notamment les ateliers qu'il a organisés en ligne, les préparatifs de l'étude sur l'économie du partage et ses effets sur le marché du logement (« Sharing economy and its effects on the housing market ») et la mise en pratique des Normes internationales de protection des bâtiments contre l'incendie : principes communs « Des bâtiments sûrs sauvent des vies ».

42. Le Comité :

a) A pris note des activités menées, depuis sa quatre-vingt-unième session, par le Groupe consultatif du marché immobilier ;

b) A pris note des résultats de l'étude sur l'économie du partage et ses effets sur le marché du logement et a approuvé celle-ci en tant que publication officielle en anglais et en russe, sous forme numérique et imprimée ;

c) S'est félicité de la mise en pratique des Normes internationales de protection des bâtiments contre l'incendie : principes communs « Des bâtiments sûrs sauvent des vies », qu'il avait approuvées à sa quatre-vingt-unième session, notamment dans le cadre des travaux que l'Alliance pour des Normes internationales de protection contre les incendies mène aux fins de l'élaboration d'un Plan global pour une décennie d'action pour la protection contre les incendies 2022-2032 ;

d) Invite le Bureau à discuter plus avant du soutien que lui-même pourrait apporter à la Décennie d'action pour la protection contre les incendies 2022-2032 portée par l'Alliance pour des Normes internationales de protection contre les incendies.

F. Administration des biens fonciers et aménagement du territoire

Document(s) : ECE/HBP/2021/5 ; ECE/HBP/2021/8 ; ECE/HBP/2021/3 ;
ECE/HBP/2021/Inf.4 ; ECE/HBP/2021/Inf.10 ;
ECE/HBP/WP.7/2021/6 ; ECE/HBP/WP.7/2021/Inf.3.

43. Le Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers a rendu compte des activités du Groupe depuis la quatre-vingt-unième session du Comité et des résultats de sa douzième session, en particulier de l'organisation d'ateliers et de la préparation d'études sur les sujets suivants :

- a) La fraude dans les systèmes d'administration des biens fonciers ;
- b) Le partenariat public-privé dans le domaine de l'administration des biens fonciers ;
- c) L'étude-scénario sur l'avenir de l'administration des biens fonciers ;
- d) Le plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE.

44. Le Comité :

- a) A pris note avec satisfaction des activités du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers, y compris de l'organisation de sa douzième session (Genève, 31 mai-1^{er} juin 2021) ;
- b) A accueilli favorablement l'Étude-scénario sur l'avenir de l'administration des biens fonciers élaborée par le Groupe de travail et l'a approuvée en tant que publication officielle en anglais et en russe, sous forme numérique et imprimée ;
- c) A pris note des activités que le Groupe de travail a prévu de mener en 2021-2022 ;
- d) A adopté le programme de travail du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers pour 2022-2023.

G. Monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire

Document(s) : ECE/HBP/2021/5.

45. Les participants ont été informés de l'état d'avancement de la monographie nationale sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire de l'Albanie.

46. Le Comité a pris note de l'information reçue quant à l'état d'avancement de la monographie nationale sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire de l'Albanie.

X. Programmes de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2022 et recommandations relatives aux éléments clefs du programme de travail pour 2023

Document(s) : ECE/HBP/2021/5 ; ECE/HBP/2021/9 ; ECE/HBP/2021/10 ; ECE/HBP/2021/Inf.11.

47. Le Comité était saisi :

a) Du projet de programme de travail pour 2022, y compris les publications. Ce document est fondé sur le projet de descriptif de programme du sous-programme pour 2022, qui a été examiné par le Comité exécutif en décembre 2020 dans le cadre du projet de budget-programme de la CEE pour 2022 et soumis à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-seizième session. Le projet de programme de travail a été établi selon le format annuel présenté en 2020 conformément à la résolution 72/266 de l'Assemblée générale et complété en tenant compte des résolutions 74/251 et 75/243 adoptées respectivement le 27 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 ;

b) D'un aperçu des éléments clefs du programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023. À sa réunion de mars 2021, le Comité exécutif a adopté un document portant sur l'examen séquentiel des propositions de programmes de travail des sous-programmes de la Commission. Conformément à la procédure d'examen séquentiel, le Comité s'est penché sur l'aperçu des éléments clefs du programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 et formulé les recommandations qu'il jugeait nécessaires sur ces éléments. Les recommandations approuvées par le Comité qui figurent dans ses décisions ont été prises en compte dans le projet de plan-programme de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 ;

c) De propositions de publications officielles et de supports promotionnels pour 2023.

48. Le Comité :

a) A pris note des informations sur les activités qui ont été réalisées dans le cadre de ses programmes de travail 2020 et 2021 ;

b) A adopté le programme de travail pour 2022 et l'a transmis au Comité exécutif de la CEE pour approbation ;

c) A approuvé la liste des activités proposées pour 2022 (voir ECE/HBP/2021/4), qui contient des informations détaillées sur toutes les activités nécessaires à l'exécution du programme de travail pour 2022 de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population, telle qu'elle figure dans le programme de travail pour 2022 ;

d) A pris note des éléments clefs du programme de travail de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023 et a formulé des recommandations concertées sur ces éléments, y compris sur les modifications proposées par le secrétariat ;

e) A approuvé la proposition relative aux publications officielles et aux supports promotionnels de la composante Logement et aménagement du territoire du sous-programme Logement, aménagement du territoire et population pour 2023.

XI. Élection du Bureau

49. Le Comité a élu les membres de son bureau, y compris à la présidence et à la vice-présidence. Les membres élus, qui resteront en fonction jusqu'à la fin de la quatre-vingt-deuxième session, sont les suivants :

- Doris Andoni, Albanie (Présidente) ;
- Aša Rogelj, Slovénie (Vice-Présidente) ;
- Giampiero Bambagioni, Italie (Vice-Président) ;
- Alena Rakava, Bélarus ;
- Helena Jelic, Croatie ;
- Marie Mohylova, République tchèque ;
- Marie Pierre Meganck (France) ;
- Maya Talakhadze, Géorgie ;
- Olzhas Sartayev, Kazakhstan ;
- Rachael Marie Scicluna, Malte ;
- Joana Balsemão, Portugal ;
- Nikita Stasishin, Fédération de Russie ;
- Veronika Rehakova, Slovaquie ;
- Helena Beunza, Espagne ;
- Stephanie Furer, Suisse ;
- Fredrik Zetterquist, Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (ex officio).

XII. Questions diverses

50. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point.

XIII. Adoption du rapport et clôture de la session

51. La Présidente a fait savoir que le Gouvernement de Saint-Marin avait offert d'accueillir la prochaine session à l'automne 2022.

52. La Présidente a invité Stefano Canti, Ministre du territoire, de l'environnement, de l'agriculture et de la protection civile de Saint-Marin, à parler de l'offre faite par son gouvernement. M. Canti a informé les participants que son pays avait proposé d'accueillir le Comité pour sa prochaine session, à l'automne 2022, et que son pays était prêt à coopérer avec le Bureau du Comité et le secrétariat à cette fin.

53. Le Comité a convenu de tenir sa quatre-vingt-troisième session à Saint-Marin à l'automne 2022 et a invité le Bureau à mettre la dernière touche à l'offre d'accueil et d'organisation conjointe de la session avec le Gouvernement de Saint-Marin et à convenir de la date de la réunion.

54. Le Comité a adopté le rapport de sa session, contenant toutes les décisions prises, sur la base d'un projet établi par le secrétariat. La Présidente a rappelé que l'adoption des décisions était soumise à la procédure d'accord tacite pendant soixante-douze heures.

55. La session a été déclarée close le 8 octobre 2021 à 17 heures.

Annexe I

[Anglais seulement]

Names of ministers and heads of delegation who delivered statements at the Ministerial Meeting on Urban Development, Housing and Land Management:

- Delina Ibrahimaj, Minister of Finance and Economy, Albania (online)
- Victor Filloy Franco, Minister of Territory and Housing, Andorra (in person)
- Armen Ghularyan, Chairman, State Urban Development Committee, Armenia (online)
- Galib Israfilov, Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary Permanent Representative of Azerbaijan to the United Nations Office at Geneva (in person)
- Christian Zenz, Deputy Head, Division of Housing Policy, Austria (online)
- Alena Rakava, Advisor, Ministry of Architecture and Construction, Belarus (online)
- Rudi Vervoort, Minister-President, Brussels-Capital Region, Belgium (in person)
- Josip Martić, Minister of Physical Planning, Bosnia and Herzegovina (online)
- Violeta Komitova, Minister of Regional Development and Public Works, Bulgaria (online)
- Daniela Grabmüllerová, Deputy Minister for Regional Development, Czechia (in person)
- Sanja Bošnjak, State Secretary, Minister of Physical Planning, Construction and State Assets, Croatia (in person)
- Mikkel Sune Smith, Deputy Permanent Secretary, Ministry for Housing, Denmark (in person)
- Lauri Suu, Head of Housing Policy, Ministry of Economic Affairs and Communications, Estonia (online)
- Terhi Lehtonen, State Secretary, Ministry of the Environment and Climate Change, Finland (online)
- Darragh O'Brien, Minister for Housing, Local Government and Heritage, Ireland (online)
- Alexander Khvtisiashvili, Deputy Minister of Foreign Affairs, Georgia (in person)
- Tilman Buchholz, Deputy Head, Federal Ministry Interior, Building and Community, Germany (online)
- Efthimios Bakogiannis, Secretary General, Ministry of Environment and Energy, Greece (online)
- Zsolt Füleky, Deputy State Secretary, Prime Minister's Office, Hungary (online)
- Marie Sol Fulci, Deputy Head of Mission, Permanent Mission of Italy to the United Nations in Geneva (online)
- Ruslan Tatikov, Deputy Minister of Economy and Finance, Kyrgyzstan (online)
- Darius Kvedaravičius, Vice Minister of Environment, Lithuania (online)
- Roderick Galdes, Minister of Social Accommodation, Malta (online)
- Hristina Odzaklieska, Deputy Minister of Environment and Physical Planning, North Macedonia (online)
- Heidi Karin Nakken, State Secretary, Ministry of Local Government and Modernisation, Norway (in person)

-
- Ana Mardare, State Secretary, Ministry of Infrastructure and Regional Development, Republic of Moldova (online)
 - Radmila Lainović, Director, Ministry of Ecology, Spatial Planning and Urbanism of Montenegro (online)
 - Zuzanna Lulińska Chief Specialist, Housing, Ministry of Economic Development, Labour and Technology, Poland (in person)
 - Marina Gonçalves, State Secretary, Ministry of Infrastructure and Housing, Portugal (online)
 - Marin Toile, State Secretary, Ministry of Development, Public Works and Administration, Romania (in person)
 - Nikita Stasishin, Deputy Minister, Ministry of Construction, Housing and Utilities, Russian Federation (online)
 - Stefano Canti, Minister for the Territory, Environment, Agriculture and Civil Protection, San Marino (in person)
 - Tomislav Momirović, Minister of Construction, Transport and Infrastructure, Serbia (online)
 - Katarína Bruncková, State Secretary, Ministry of Transport and Construction, Slovak Republic (online)
 - Robert Rožac, State Secretary, Ministry of Environment and Spatial Planning, Slovenia (online)
 - David Lucas Paron, Secretary General for Urban Agenda and Housing, Spain (online)
 - Martin Tschirren, State Secretary, Federal Office for Housing, Switzerland (in person)
 - Nataliia Kozlovska, Deputy Minister of Community and Territorial Development, Ukraine (online)
 - Ben Winter, Deputy Assistant Secretary, Department of Housing and Urban Development, United States (online)
 - Askar Mirsaidov, Deputy Permanent Representative, Uzbekistan.

Annexe II

Résumé des débats de la Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire

1. Les 6 et 7 octobre 2021, plus de 400 participants, dont 40 ministres de la région de la CEE, se sont réunis en format hybride dans le cadre de l'édition 2021 de la Réunion ministérielle sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire. Le message central de cette année était clair : l'humanité est confrontée non pas à une mais à trois crises étroitement liées : la pandémie de COVID-19, les changements climatiques et le manque de logements adéquats et abordables. Comme c'est souvent le cas en période de crise, les pays se sont montrés très réfléchis et ont échangé des visions à long terme, systémiques et fondées sur les faits, sur la manière d'aller de l'avant et d'éviter les erreurs du passé.

2. Alors que les ordres de confinement et les restrictions de déplacement se sont généralisés en 2020 et 2021, ce sont les quelque 50 millions de personnes qui vivent dans des conditions de vie inadéquates dans la région de la CEE qui ont été les plus durement touchées. Les ministres ont fait part des répercussions importantes sur la vie des gens et sur les possibilités de vivre bien en ville, notamment pour les groupes vulnérables.

3. C'est dans ce contexte qu'a été lancée l'étude consacrée aux politiques efficaces en faveur de l'accessibilité économique du logement (#Housing2030: Effective policies for affordable housing in the UNECE region), fruit d'une collaboration entre plus de 100 experts et décideurs politiques. Les auteurs de l'étude engagent vivement les gouvernements à entamer un changement de paradigme en matière de politique du logement et à travailler sur quatre piliers fondamentaux et interdépendants : la gouvernance, le financement, le foncier et la neutralité climatique. À travers plus de 70 études de cas, le rapport transmet des messages clés et des recommandations, comme par exemple la nécessité pour les gouvernements de jouer un plus grand rôle dans la fourniture de logements, qui mettent en évidence un large éventail de mécanismes de financement du logement social et le rôle du logement social dans la réalisation de la neutralité climatique.

4. En dépit des grandes différences régionales et des profondes disparités de développement entre les États membres de la CEE, certains thèmes auxquels sont confrontés les ministres sont récurrents et certaines questions communes. Parmi ces questions communes, les points prioritaires concernent la flambée des coûts du logement et des services publics (l'énergie, en particulier), la pénurie de l'offre de logements et l'insuffisance des outils de planification et de financement. Les faibles capacités institutionnelles et, dans certains cas, le manque de compétences dans le secteur de la construction contribueraient à aggraver la crise du logement.

5. De l'avis de plusieurs pays, pour véritablement reconstruire en mieux, les gouvernements doivent jouer un rôle plus important dans la mise à disposition et le financement des logements, mais également actualiser et moderniser en profondeur les réglementations en matière de planification et chercher à exploiter des mécanismes de financement novateurs pour stimuler l'offre de logements. Plusieurs pays ont évoqué des difficultés liées aux ressources foncières et ont parlé de l'action visant à libérer des terres sous-exploitées et ainsi améliorer l'accessibilité à des terres abordables. Plusieurs ministres ont également insisté sur le fait qu'il fallait accélérer le passage au numérique dans l'administration des biens fonciers.

6. Plusieurs pays de la région de la CEE ont été en mesure d'allouer des financements importants et de réaliser des programmes de logement social remarquables, mais le financement et le lien entre politiques et mise en application restent un problème pour beaucoup.

7. Le fait que les marchés non régulés ont échoué à fournir des logements à toutes les couches socioéconomiques était évident pour tous. Pour résoudre la crise du logement à laquelle la région de la CEE est confrontée, une coordination et des partenariats larges et à

long terme entre les autorités locales, les organisations à but non lucratif et privées et la communauté internationale ont été jugés essentiels. Les ministres ont constaté qu'il était nécessaire d'appliquer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 11 au niveau local, en l'imposant comme cadre applicable à l'échelle mondiale pour un développement urbain durable inclusif, notamment en matière de logement.

8. Les ministres ont porté une grande attention cette année à la question de la décarbonisation du secteur des bâtiments, qui contribue à 40 % des émissions dans la région de la CEE. Ils ont indiqué que pour exploiter pleinement le potentiel d'économie des émissions du secteur des bâtiments, des investissements sans précédent, des synergies intersectorielles et une multitude de mécanismes politiques et d'incitations du marché seraient nécessaires. Dans ce contexte, la transition vers les énergies renouvelables pour la production d'énergie et l'amélioration des performances en matière d'efficacité énergétique doivent s'accélérer.

9. Les ministres ont également attiré l'attention des participants sur plusieurs autres questions connexes concernant l'aménagement urbain. Par exemple, il a été souligné que les investissements réalisés aujourd'hui pour améliorer la résilience des bâtiments face aux catastrophes, provoquées ou non par les changements climatiques, comme les tremblements de terre, entraînaient des retombées importantes pour la planète, la vie humaine et l'économie. Plusieurs pays de la région, en particulier dans la Communauté d'États indépendants et dans les Balkans occidentaux, ont fait savoir qu'ils travaillaient davantage à la légalisation et à une amélioration intégrée des établissements informels qu'à une reconversion. Plusieurs ministres de pays scandinaves ont fait part des résultats impressionnants obtenus dans la lutte contre le sans-abrisme. Les pays d'Europe occidentale et orientale ont quant à eux mis l'accent sur la question du vieillissement et de la décroissance des villes.

10. La Réunion ministérielle a approuvé le document « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 », un document qui recense des actions précises pour combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile. Ce plan d'action régional a été illustré par l'architecte Norman Foster, lauréat de distinctions internationales, et présente une vision d'avenir de l'aménagement urbain dans la région de la CEE. Il prévoit la création d'espaces publics verts ouverts, d'un cadre civique florissant et d'une utilisation mixte des sols.

11. Au cours de la Réunion ministérielle, de nombreux pays ont partagé des informations sur les plans territoriaux et de logement à long terme jusqu'en 2030, reconnaissant l'existence même de la crise du logement et faisant preuve d'un engagement sans précédent pour y remédier. Le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire reste un point de référence pour faciliter le dialogue, le partage d'expériences et la définition d'une vision. Il a été prié de lancer des activités de renforcement des capacités et de coopération technique visant à faciliter l'exécution du Plan d'action régional.

12. L'enregistrement de la réunion sera disponible sur le site : <https://unece.org/housing/cudhlm-session82>.

Annexe III

Résumé de la table ronde sur l'objectif de développement durable n° 11 (« In focus: SDG 11 »), 6 octobre 2021

1. La table ronde intitulée « In Focus: SDG 11 » a eu lieu le 6 octobre 2021 et a été organisée conjointement par la CEE, ONU-Habitat et Geneva Cities Hub.
2. Cette manifestation consacrée à l'objectif de développement durable n° 11 vise à favoriser la coopération entre les différentes parties prenantes et à promouvoir la réalisation effective de l'objectif 11 et d'autres objectifs de développement durable (ODD) liés aux villes. Elle vise à davantage relier les débats intergouvernementaux sur les questions liées à l'objectif 11 à ce que les villes et leurs réseaux font sur le terrain.
3. La table ronde a rassemblé, en amont de la Réunion ministérielle de la CEE sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire, plus de 75 participants venant de villes, de réseaux de villes, d'États, d'entités des Nations Unies, d'organisations internationales, de la société civile et d'institutions universitaires.
4. Cette année, les participants étaient invités à se pencher sur la question du logement et du développement urbain durable dans un monde marqué par la pandémie de COVID-19 et les changements climatiques.
5. Des participants ont souligné que, si la pandémie et les changements climatiques avaient eu des répercussions négatives sur la vie des gens à tous les niveaux, ces défis à l'échelle mondiale constituaient également des opportunités à saisir. Les participants étaient conscients qu'il fallait éviter de retomber dans la situation antérieure à la pandémie mais plutôt redéfinir la vie urbaine de manière positive, repenser les villes, réinvestir dans les villes et veiller à un redressement juste, durable et vert qui crée de la valeur pour les communautés.
6. Dans le même sens, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies s'est récemment prononcé en faveur d'un nouveau contrat social entre les gouvernements et leur population. Il s'est dit conscient du fait que ce contrat social trouvait également sa source au niveau infranational. D'où l'importance d'inclure les villes et les autorités locales et régionales dans les débats qui, au niveau international, portent sur les défis qui se posent à l'échelle mondiale tels que la pandémie et les changements climatiques.
7. L'une des objectifs principaux de la manifestation était de favoriser le dialogue et les partenariats. Les participants ont insisté sur la cocréation, le codéveloppement de solutions et la coexécution au niveau local d'objectifs mondiaux tels que les ODD.
8. Les participants ont échangé sur des approches et outils novateurs pour réaliser les ODD au niveau local. Par exemple, la ville de Trondheim (Norvège) coopère avec des entités des Nations Unies pour la réalisation des ODD dans 17 municipalités. Elle a jeté les bases d'une approche en réseau pour mesurer les progrès réalisés par les villes en ce sens, à l'aide des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables. Elle s'efforce actuellement de faire le lien entre les résultats des évaluations au regard des indicateurs fondamentaux de performance d'une part, et l'élaboration des politiques et la mobilisation de sources novatrices de financement des infrastructures et services durables, d'autre part. De même, le Conseil des communes et régions d'Europe a parlé du cadre de référence pour les villes durables comme d'un outil qui soutient la planification d'un développement urbain intégré et durable au niveau local. En outre, il a été rappelé que les ODD n'étaient pas seulement un cadre réglementaire mais qu'ils faisaient véritablement partie de la solution pour le redressement après la pandémie. Dans cette optique, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) élabore actuellement des principes directeurs concernant les partenariats entre villes, afin de promouvoir la réalisations des ODD au niveau local dans le cadre de tels partenariats.
9. En ce qui concerne l'accessibilité économique, le caractère adéquat et la résilience du logement, les participants ont souligné les problèmes que posaient la spéculation liée au logement dans les villes et la hausse des loyers qu'elle entraîne, le phénomène des expulsions pour cause de rénovation, la hausse des prix des matériaux de construction et l'incapacité des

villes à construire de nouveaux logements et à entretenir les logements existants. Ils ont également beaucoup insisté sur le rôle des États et des autorités municipales et leurs fonctions de régulation pour préserver l'intérêt public et faire respecter les droits de l'homme, comme d'ailleurs à la Réunion ministérielle de la CEE sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire. La ville de Vienne a été citée en exemple pour ses programmes audacieux de logements sociaux, qui expliquent que la capitale autrichienne est souvent en tête des classements en matière de qualité de vie. Soutenir un logement abordable et de qualité est précisément l'objectif du Plan d'action régional 2030 de la CEE, approuvé à la Réunion ministérielle de la CEE sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire. C'est également l'objectif que poursuivent certains fonds consacrés au logement et des prêts accordés par la Banque européenne d'investissement, certains fonds de solidarité créés spécialement pour aider les gens à payer leur loyer, ou encore le principe de « neutralité des coûts du logement » qui n'est toujours pas appliqué.

10. En ce qui concerne les changements climatiques, d'aucuns ont souligné que si l'innovation technologique contribuait certainement à la lutte contre les changements climatiques, c'est dans le domaine de la gouvernance que les innovations étaient les plus nécessaires. Sur ce point également, certaines initiatives ont été mentionnées à titre d'exemples, notamment les principes de villes durables d'ICLEI (Les gouvernements locaux pour le développement durable) qui seront présentés à la COP26, l'élaboration d'un pacte vert local dans la ville de Mannheim (Allemagne), ou la mise en application de la stratégie de l'Union européenne fondée sur une vague de rénovations pour rendre les bâtiments plus verts, comme l'a mentionné le maire de Braga au Portugal. Tous ces exemples sont de belles sources d'inspiration pour d'autres villes engagées sur la voie de la durabilité.

11. Enfin, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations ont présenté les travaux qu'elles mènent pour aider les villes à être plus résilientes, plus inclusives et soudées socialement, et plus saines et plus durables, moyennant notamment une utilisation judicieuse des technologies de l'information et de la communication. Les entités des Nations Unies sont assurément des partenaires solides pour les villes qui s'efforcent d'atteindre les ODD et d'améliorer la vie quotidienne de leurs populations.

12. La table ronde a mis en avant des initiatives réussies et prometteuses qui appuient la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11, et plus généralement de tous les ODD puisqu'ils sont interdépendants. Les travaux menés au niveau local pour traduire les objectifs mondiaux en changements concrets et en progrès tangibles pour les citoyens ont été particulièrement intéressants. Il est à espérer que toutes les initiatives et tous les outils partagés au cours de l'événement aideront d'autres villes à concevoir leur propre voie vers le développement urbain durable et enrichiront également les débats de la quatre-vingt-deuxième session du Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire.